

Un crédit de 148'000 francs TTC pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis (MI 20-2024-60)

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 11 juin 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

par 16 oui et 7 non (23 votants)

1. De procéder à l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 148'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe 2025.

\*\*\*\*\*

## EXPOSE DES MOTIFS

Le bâtiment du Club House Tennis a été rénové en 2014, il ne correspondait plus aux normes en vigueur, en cause la vétusté de son enveloppe thermique et son mode de chauffage (demande de crédit No BEP 2-2012-9).

Pour compléter cette rénovation, la terrasse avait été équipée de parasols avec pour objectifs d'obtenir une terrasse élargie et plus élégante, ainsi qu'une vue plus dégagée depuis le restaurant. Ces parasols ont été prévus avec des éléments pour collecter les eaux pluviales (chenaux), afin d'obtenir une surface sèche pour les utilisateurs lors des jours orageux d'été.

A l'usage, le choix retenu a révélé certaines carences : la hauteur des parasols (liée à la récolte des eaux) ne permet pas d'offrir une ombre adaptée aux clients (soleil rasant) et leur hauteur permet malheureusement au vent de s'engouffrer et d'endommager la structure et les toiles, ce qui a eu pour conséquence l'installation de parasols de taille plus réduite.

Pour pallier ces désagréments d'exploitation de la terrasse, nous proposons de remplacer les parasols par trois pergolas « bioclimatiques » qui utiliseront la façade du bâtiment comme support pour éviter des pieds de soutien côté ouverture de la baie vitrée.

Cette structure combine une multitude d'avantages : elle permet la création d'une ventilation naturelle, ainsi la température peut être contrôlée grâce aux lames orientables motorisées, elle s'adapte aux conditions météorologiques changeantes, elle maintient l'exploitation de la terrasse en cas de précipitations, le tout en conservant une consommation d'énergie raisonnable.

Ces pergolas seront complétées par un éclairage ainsi que des toiles latérales permettant d'occulter le soleil rasant. Avec cette nouvelle construction, la terrasse du restaurant sera le prolongement de la salle en augmentant la surface de restauration, notamment à l'entre-saison. La redevance du restaurant étant en partie sur le chiffre d'affaires, une augmentation de la surface de la restauration représente ainsi un potentiel de retour sur investissement pour la Commune.

Ce projet doit être soumis à une autorisation de construire.

Le Conseil administratif vous remercie de réserver le meilleur accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif